

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 468** Subvention à l'association Union des gaullistes de France (1er).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER. rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-  
et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose  
l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1.000 euros à l'association Union des gaullistes de  
France;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1<sup>er</sup> : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est allouée à l'association Union des  
gaullistes de France, qui a pour but de faire vivre l'œuvre et la mémoire de Charles de Gaulle, chef de la  
France Libre et président de la république, ainsi que de ses compagnons, et dont le siège social est situé 28  
rue Molière (1<sup>e</sup>) (22941 / 2011\_03165).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris  
de 2011, chapitre 6574, rubrique 323, VF40001; Provision pour subvention de fonctionnement au titre de  
la Mémoire.